

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Oxe Alca

**Type(s) de produit:** TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

**Numéro de l'autorisation:** FR-2022-0008

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0027862-0001

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Informations administratives  | 1  |
| 1.1. Noms commerciaux du produit  | 1  |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation  | 1  |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides   | 1  |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)   | 1  |
| 2. Composition et formulation du produit  | 2  |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide   | 2  |
| 2.2. Type de formulation  | 3  |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence   | 3  |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s)  | 3  |
| 5. Conditions générales d'utilisation   | 13 |
| 5.1. Consignes d'utilisation  | 13 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques   | 13 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 13 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage   | 14 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage  | 15 |
| 6. Autres informations  | 15 |

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

|                                  |
|----------------------------------|
| Oxe Alca<br>BACTI A NON MOUSSANT |
|----------------------------------|

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|  |                  |   |
|--|------------------|---|
| <b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b> | Nom              | LABORATOIRE OXENA   |
|  | Adresse          | rue Marc Seguin Zi la Motte Sud 26800 Portes les Valence France |
| <b>Numéro de l'autorisation</b>                      | FR-2022-0008 1-1 |   |
| <b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>  | FR-0027862-0001  |   |
| <b>Date de l'autorisation</b>                        | 17/02/2022       |   |
| <b>Date d'expiration de l'autorisation</b>           | 16/02/2032       |   |

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Laboratoire OXENA   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | ZI LA MOTTE SUD Rue Marc Seguin 26800 PORTES LES VALENCE France |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | ZI LA MOTTE SUD Rue Marc Seguin 26800 PORTES LES VALENCE France |

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|   |  |
|---|--|
| <b>Substance active</b>                     | 1391 - Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de sodium                       |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | ARKEMA   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes Cedex France                             |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | USINE DE JARRIE - Route Nationale 85 38560 Jarrie France                           |
| <b>Substance active</b>                     | 1391 - Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de sodium                       |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | INOVYN Trade Services SA (pour le compte de INOVYN Chlorvinyls Limited (RU))       |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | South Parade, Runcorn WA7 4JE Cheshire Royaume-Uni                                 |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | INOVYN FRANCE SAS - 2 avenue de la république - CS 10001 39501 Tavaux Cedex France |
| <b>Substance active</b>                     | 1391 - Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de sodium                       |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Kem One  |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | 19 rue Jacqueline Auriol - Bât A - Le Quadrille 69008 Lyon France                  |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Usine de Lavéra Écopolis Lavéra-Sud - BP 3 13117 Lavéra France                     |
|   | Usine de Saint Fons 1 quai Louis Aulagne 69191 SAINT-FONS France                   |

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun   | Nom IUPAC                           | Fonction             | Numéro CAS  | Numéro CE | Teneur (%) |
|--|-------------------------------------|----------------------|-------------|-----------|------------|
| Chlore actif libéré à partir d'hypochlorite de sodium  |                                     | Substance active     |             |           | 6,3        |
| Hypochlorite de sodium (solution technique à la pureté minimum de 9.6 à 14.5% p/p en chlore actif) | Hypochlorite de sodium              | Substance non active | 7681-52-9   | 231-668-3 | 50,4       |
| Hydroxide de sodium  | Hydroxide de sodium                 | Substance non active | 1310-73-2   | 215-185-5 | 6,14       |
| Oxyde de C12-C14 Alkyldiméthylamine  | Oxyde de C12-C14 Alkyldiméthylamine | Substance non active | 308062-28-4 | 931-292-6 | 0          |

## 2.2. Type de formulation

SL – Concentré soluble, liquide, à base d'eau

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.  
Corrosif pour les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

Ne pas respirer les .  
Se laver soigneusement après manipulation.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
EN CAS D'INGESTION:Rincer la bouche.NE PAS faire vomir.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés..  
EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Recueillir le produit répandu.  
Garder sous clef.  
Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

## 4.1 Description de l'utilisation

### Utilisation 1 - Désinfectant pour surfaces dures dans les industries agroalimentaires

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux  |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | -  |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Nom scientifique: Pas de donnée<br>Nom commun: Bactéries<br>Stade de développement: Pas de donnée<br><br>Nom scientifique: Pas de donnée<br>Nom commun: Levures<br>Stade de développement: Pas de donnée<br><br>Nom scientifique: Pas de donnée<br>Nom commun: Champignons<br>Stade de développement: Pas de donnée  |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur<br><br>-   |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Méthode d'application: Pulvérisation (uniquement avec pulvérisateur à gachette)<br>Description détaillée:<br>Sans action mécanique<br><br>Méthode d'application: Essuyage (avec une serpillère)<br>Description détaillée:<br>Sans action mécanique<br><br>Méthode d'application: Epongeage<br>Description détaillée:<br>Sans action mécanique<br><br>Méthode d'application: Brossage<br>Description détaillée:<br>Sans action mécanique<br><br>Méthode d'application: Versement<br>Description détaillée:<br>Sans action mécanique |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | Taux d'application: En condition de propreté: Bactéries/ levures (obligatoire): 573 mg/L*<br>Bactéries/ levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L* En condition de saleté:<br>Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 4287 mg/L*<br>Dilution (%): 0<br>Nombre et fréquence des applications:<br>Temps de contact: 15 min<br><br>En condition de propreté:   |

Bactéries/ levures (obligatoire): 573 mg/L\*

Bactéries/ levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L\*

En condition de saleté:

Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 4287 mg/L\*

\*Dose exprimée en chlore actif

Taux d'application: En condition de propreté: Bactéries/ levures (obligatoire): 573 mg/L\*  
Bactéries/ levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L\* En condition de saleté:  
Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 4287 mg/L\*  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
Temps de contact: 15 min

En condition de propreté:

Bactéries/ levures (obligatoire): 573 mg/L\*

Bactéries/ levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L\*

En condition de saleté:

Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 4287 mg/L\*

\*Dose exprimée en chlore actif

Taux d'application: En condition de propreté: Bactéries/ levures (obligatoire): 573 mg/L\*  
Bactéries/ levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L\* En condition de saleté:  
Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 4287 mg/L\*  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
Temps de contact: 15 min

En condition de propreté:

Bactéries/ levures (obligatoire): 573 mg/L\*

Bactéries/ levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L\*

En condition de saleté:

Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 4287 mg/L\*

\*Dose exprimée en chlore actif

Taux d'application: En condition de propreté: Bactéries/ levures (obligatoire): 573 mg/L\*  
Bactéries/ levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L\* En condition de saleté:  
Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 4287 mg/L\*  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
Temps de contact: 15 min

En condition de propreté:

Bactéries/ levures (obligatoire): 573 mg/L\*

Bactéries/ levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L\*

En condition de saleté:

Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 4287 mg/L\*

\*Dose exprimée en chlore actif

Taux d'application: En condition de propreté: Bactéries/ levures (obligatoire): 573 mg/L\*  
Bactéries/ levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L\* En condition de saleté:  
Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 4287 mg/L\*  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
Temps de contact: 15 min

En condition de propreté:

Bactéries/ levures (obligatoire): 573 mg/L\*



|  |  |
|--|--|
|  | <p>Bactéries/ levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L*</p> <p>En condition de saleté:</p> <p>Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 4287 mg/L*</p> <p>*Dose exprimée en chlore actif</p> |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | <p>Industriel</p> <p>Professionnel</p>   |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | <p>Bidons en PEHD (5, 10, 20 L)</p> <p>Fûts en PEHD (25, 30, 60, 200 L)</p> <p>IBC en PEHD (1000 L)</p>  |

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Appliquer sans action mécanique sur les surfaces à traiter et recouvrir toute la surface.
- Laisser agir pendant au moins 15 minutes, puis frotter / essuyer / brosser si nécessaire.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant l'application avec un pulvérisateur à gachette et le rinçage, porter des gants (le type de gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), une protection corporelle (le type de protection doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), des lunettes chimiques et uniquement pour l'application un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation)
- Pendant la désinfection avec une serpillère ou brossage et le rinçage avec une serpillère :
  - Porter des gants (le type de gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), une protection corporelle (le type de protection doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes chimiques

- Une serpillère ou brosse à manche doit être utilisée pour l'application de la solution diluée pour éviter toute exposition
- Ne pas tremper les mains dans la solution diluée
- Pour la désinfection par épongeage et le rinçage,
  - porter des gants (le type de gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), une protection corporelle (le type de protection doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes chimiques
- verser la solution directement sur la surface et essuyer avec un tissu
- Pour l'application par versement et le rinçage,
  - porter des gants (le type de gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), une protection corporelle (le type de protection doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes chimiques
- éviter tout contact direct avec la solution à appliquer
- Pour le travailleur (professionnel) accompagnant l'opérateur,
  - Ne pas être présent dans l'aire de traitement pendant la désinfection par pulvérisation. Si la présence est nécessaire, porter les mêmes ERP et EPI que l'opérateur.
- Pour le grand public,
  - Ne pas être présent dans l'aire de traitement pendant la désinfection par pulvérisation.
  - Ne pas toucher la surface avant qu'elle ne soit totalement rincée et sèche
  - Les enfants ne doivent pas être présents pendant la désinfection et avant que la surface ne soit totalement rincée et sèche.
  - Les animaux de compagnie ne doivent pas être présents pendant la désinfection et avant que la surface ne soit totalement rincée et sèche.

#### **4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

|   |
|---|
| - |
|---|

#### 4.2 Description de l'utilisation

##### Utilisation 2 - Désinfection des surfaces dures dans le domaine agroalimentaire par circulation

|  |   |
|--|---|
| <b>Type de produit</b>   | TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux   |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | Désinfection des surfaces dures (e.g. pipelines, tuyaux, membranes séparatrices/échangeurs d'ions et réservoirs des machines de remplissage ou similaires) dans le domaine agroalimentaire (e.g. production de boisson, de lait, de produits laitiers, système d'irrigation de serre, etc.) par circulation   |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | <p>Nom scientifique: Pas de donnée<br/>Nom commun: Bactéries<br/>Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Pas de donnée<br/>Nom commun: Levures<br/>Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Pas de donnée<br/>Nom commun: Fungi<br/>Stade de développement: Champignons</p>  |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur<br><br>-  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Méthode d'application: Nettoyage en place par circulation<br>Description détaillée:<br>-  |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | <p>Taux d'application: En condition de propreté: Bactéries/ levures (obligatoire): 500 mg/L*<br/>Bactéries + levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L* En condition de saleté (hors industries laitières): Bactéries/ levures (obligatoire) + champignons: 3779 mg/L*<br/>Dilution (%): 0<br/>Nombre et fréquence des applications:<br/>Temps de contact: 15 min</p> <p>En condition de propreté:</p> <p>Bactéries/ levures (obligatoire): 500 mg/L*</p> <p>Bactéries + levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L*</p> <p>En condition de saleté (hors industries laitières): Bactéries/ levures (obligatoire) +</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>champignons: 3779 mg/L*</p> <p>*Dose exprimée en chlore actif</p>                                    |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | <p>Industriel</p> <p>Professionnel</p>  |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | <p>Bidons en PEHD (5, 10, 20 L)</p> <p>Fûts en PEHD (25, 30, 60, 200 L)</p> <p>IBC en PEHD (1000 L)</p> |

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit pour les applications en conditions de propreté.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant la maintenance du circuit, porter des gants (le type de gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), une protection corporelle (le type de protection doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes chimiques
- Pendant la maintenance des pompes doseuses, porter des gants (le type de gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), une protection corporelle (le type de protection doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), des lunettes chimiques et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation)

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Désinfection des surfaces dures dans les systèmes d'eaux vétérinaires par versement

|  |   |
|--|---|
| <b>Type de produit</b>   | TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux   |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | -   |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Nom scientifique: Pas de donnée<br>Nom commun: Bactéries<br>Stade de développement: Pas de donnée<br><br>Nom scientifique: Pas de donnée<br>Nom commun: Levures<br>Stade de développement: Pas de donnée<br><br>Nom scientifique: Pas de donnée<br>Nom commun: Champignons<br>Stade de développement: Pas de donnée   |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur<br><br>-  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Méthode d'application: Versement<br>Description détaillée:<br>-   |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | Taux d'application: En condition de propreté: Bactéries (obligatoire): 500 mg/L*, Bactéries + Levures (optionnel): 500 mg/L*, Bactéries + levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L* - En condition de saleté: Bactéries (obligatoire): 4287 mg/L*, Bactéries + levures + champignons (optionnel): 4287 mg/L*<br>Dilution (%): 0<br>Nombre et fréquence des applications:<br>En condition de propreté:<br><br>Bactéries (obligatoire): 500 mg/L*, temps de contact: 5 min<br><br>Bactéries + Levures (optionnel): 500 mg/L*, temps de contact: 15 min<br><br>Bactéries + levures + champignons (optionnel): 2144 mg/L*, temps de contact: 15 min |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>En condition de saleté:</p> <p>Bactéries (obligatoire): 4287 mg/L*, temps de contact: 5 min</p> <p>Bactéries + levures + champignons (optionnel): 4287 mg/L*, temps de contact: 15 min</p> <p>*Dose exprimée en chlore actif</p> |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | <p>Industriel</p> <p>Professionnel</p>  |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | <p>Bidons en PEHD (5, 10, 20 L)</p> <p>Fûts en PEHD (25, 30, 60, 200 L)</p> <p>IBC en PEHD (1000 L)</p>   |

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

#### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pendant la maintenance du circuit, porter des gants (le type de gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), une protection corporelle (le type de protection doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes chimiques
- Pendant la maintenance des pompes doseuses, porter des gants (le type de gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), une protection corporelle (le type de protection doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), des lunettes chimiques et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation)

**4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

## **5. Conditions générales d'utilisation**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Ne pas utiliser conjointement avec des acides ou de l'ammoniaque.
- Respecter les instructions d'utilisation.
- Appliquer uniquement sur surfaces non poreuses.

### **5.2. Mesures de gestion des risques**

- Rincer les surfaces après traitement.
- Pour l'étape de mélange et chargement, porter des gants (le type de gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation), une protection corporelle (le type de protection doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) et des lunettes chimiques.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale

En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Enlever tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.

Appeler un centre antipoison/un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin: Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ( $\text{pH} > 11$ ), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche.

Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler.

NE PAS faire vomir.

Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.



## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de stockage : 5 mois.

## 6. Autres informations

- Les produits sont des formulations moussantes.
- Afin de garantir l'efficacité du produit lors de son application, les modalités de dilution du produit et les doses d'emploi du produit dilué devront figurer sur l'étiquette.
- Le pétitionnaire doit informer les utilisateurs du produit de l'existence de LMR pour les chlorates. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de dépassement de ces LMR lors de contrôles effectués sur des denrées ayant été en contact avec des surfaces traitées avec un produit de la famille OXENA FAMILY.